Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 22 AVRIL 2025

PRESENTS : MM. J.DEVILLE, Bourgmestre-Présidente; M.CAPRASSE, M.KNODEN, F.MATHURIN, F.MARVILLE, C.FETTEN, J.GUILLAUME, P.CARA, C.CRINS, M.HUET, V.BERTE, F.KETTELLE, M.DEMASY, A.PIETTE, S.PLENNEVAUX, C.THEIS, F.GASPARD, Conseillers communaux;
J-Y.BROUET, Directeur général.

Projet de délibération

OBJET : Contrat de rivière Ourthe
Organe d'administration de l'ASBL - Candidature

Le Conseil Communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment son article L1122-30 ;

Vu le courrier daté du 20/03/2025 du Contrat de Rivière Ourthe – CRO, invitant la Commune à introduire la candidature de son représentant effectif pour faire partie de l'organe d'administration ;

Considérant que ce Conseil d'administration a pour mission de suivre la gestion de l'ASBL, de préparer les travaux du Comité de rivière et de la Cellule de coordination ;

Vu la délibération du Conseil communal du 30/01/2025 désignant DEVILLE Josette comme membre effectif du CRO ;

Sur proposition du Collège communal, après en avoir délibéré,
Par oui, non, abstention,
DECIDE :

Article 1 : De proposer la candidate suivante au poste d'administrateur de l'ASBL Contrat de Rivière Ourthe :

DEVILLE Josette Tavigny n°4 6662 Houffalize josette.deville@houffalize.be

Article 2 : De transmettre la présente délibération au CRO avant le 24/04/2025, jour de l'assemblée générale.

FAIT EN SEANCE PUBLIQUE, DATE QUE DESSUS :
PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,
(s)J-Y.BROUET

La Présidente,
(s)J.DEVILLE

POUR EXPEDITION CONFORME :

Le Directeur Général,
J-Y.BROUET

La Bourgmestre,
J.DEVILLE